

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 32396**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

Un des meilleurs ouvriers de France (diplôme national) Groupe X Métiers des accessoires, de la mode et de la beauté, Classe 4 : Chaussures: option Botterie et option Podo-orthèse

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, Le ministre chargé de l'éducation au titre de la profession

### Niveau et/ou domaine d'activité

**III (Nomenclature de 1969)**

**5 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

243 Cuir et peaux

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les activités exercées portent sur les différents aspects du métier du bottier avec un niveau d'exigence et un degré d'excellence très élevé. Elles couvrent un vaste champ de la botterie où l'artisan définit avec le client un modèle de chaussures. Il choisit le style, la forme, la couleur, la hauteur du talon, les accessoires... en vue de créer une paire de souliers unique, réalisée sur mesure et durable. Il est capable d'utiliser des techniques anciennes ou modernes pour la réalisation de son modèle et il sait rédiger un dossier médico technique qui conditionne les étapes de sa fabrication. Il peut fabriquer une chaussure de A à Z mais si il est spécialisé dans une ou plusieurs étapes et est alors appelé patronnier-coupeur, monteur ou encore " bichonneur ". Il existe plusieurs types de montage : le cousu Norvégien, le cousu Goodyear, le soudé...

Les activités consistent à :

- Prendre les mesures sur le pied du client ;
- Réaliser la forme (reproduction du pied du client en bois) ;
- Réaliser le dessin sur le papier tous les éléments du modèle choisi par le client ;
- Préparer le patron ;
- Sélectionner le cuir pour la fabrication de la chaussure ;
- Découper les pièces en suivant le patron ;
- Réaliser les assemblages des différentes pièces et procéder au piquage ;
- Réaliser le galbe ;
- Mouler la tige obtenue sur la forme en bois et la coudre à la semelle sur laquelle il appose le talon et retirer la forme ;
- Réaliser les opérations de finition sur la chaussure " bichonnage " comme la teinte du cuir, la patine...

Voir le référentiel sur le site du COET-MOF.

- Analyser et interpréter la commande ;
- Concevoir une réponse technique ;
- Organiser le travail ;
- Vérifier les mesures des pieds ;
- Préparer les outillages. Préparer les formes ;
- Préparer éventuellement les gabarits pour les orthèses plantaires ;
- Exécuter les patronages ;
- Faire réaliser les tiges d'après les patronages ;
- Choisir les peausseries selon les coloris demandés ;
- Choisir la doublure ;
- Vérifier les tiges réalisées et les présenter sur formes ;
- Adapter (formes et tiges) ;
- Préparer les semelles ;
- Façonner l'ensemble ;
- Équilibrer les talons ;
- Préparer le tour des semelles externes ;
- Réaliser les finitions (teinter, polir, cirer les chaussures) ;
- Enlever les formes en bois.

Le candidat doit restituer son travail oralement et par écrit avec des moyens de communication numériques présentant les travaux réalisés.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'exercice du métier à ce niveau de compétence peut s'effectuer essentiellement dans des entreprises PME-PMI et artisanales pour la fabrication de chaussures; Entreprises d'appareillage orthopédique externe sur mesure ; Établissements de soins : centres de rééducation et

de réadaptation fonctionnelle, hôpitaux... ; Organisations non gouvernementales (ONG) avec activités d'appareillage, associations avec atelier intégré...

Bottier, Bottière, Technicien en appareillage orthopédique , Chef d'équipe

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

B1806 : Tapisserie - décoration en ameublement

J1411 : Prothèses et orthèses

**Modalités d'accès à cette certification**

**Descriptif des composantes de la certification :**

Les composantes de la certification s'inscrivent dans une demande de validation des compétences du titulaire à un haut degré d'exigence et l'épreuves sont, en soi, une modalité de validation de l'expérience acquise.

Elles recouvrent la réalisation d'une œuvre concrète relevant du champ de la botterie où le candidat devra maîtriser toutes les techniques qui composent le métier de bottier : le créateur du modèle, le formier, le liégiste, le patronnier, le monteur et le finisseur. Pour l'option choisie les candidats réalisent pour la botterie un modèle femme et modèle homme et pour la podo-orthèse (chaussure orthopédique sur mesure). Le travail doit être exécuté uniquement à la main et établi tous genres de formes pour homme ou femme, pour la ville, le sport ou le soir. Les réalisations sont effectuées par paire. Toutes les phases de la fabrication doivent être en corrélation avec l'établissement du dossier technique.

L'œuvre sera examinée par un jury d'experts et elles recouvrent également la transmission des compétences à des jeunes.

Il existe des conditions d'âge : être âgée de vingt-trois ans au moins à la date de clôture des inscriptions et l'œuvre peut être collective dans ce cas le diplôme est décerné à l'équipe ou à certains de ses membres. Le règlement, l'organisation et les sujets sont mis en ligne sur le site du COET-MOF

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		
En contrat d'apprentissage	X		
Après un parcours de formation continue	X		
En contrat de professionnalisation	X		
Par candidature individuelle	X		Voir ci-dessus
Par expérience dispositif VAE	X		Voir conditions du concours

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

**LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**

**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX**

**Base légale**

**Référence du décret général :**

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Décret no 2017-87 du 26 janvier 2017 relatif au diplôme « un des meilleurs ouvriers de France » NOR : MENE1636852D

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

**Références autres :**

**Pour plus d'informations**

**Statistiques :**

Depuis 1924: 9006 candidats diplômés dans 17 groupes métiers qui représentent 230 métiers.

**Autres sources d'information :**

<http://www.meilleoursouvriersdefrance.org>

**Lieu(x) de certification :**

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

**Historique de la certification :**

La mise en place des concours « Un des meilleurs ouvriers de France s'appuie sur le décret du 16 janvier 1935 modifié relatif à l'organisation des expositions nationales du travail, ensemble le décret no 52-1108 du 30 septembre 1952 modifié relatif au même objet ont abrogés. La sanction de ce concours s'est transformée en diplôme à compter du décret du 5 juillet 2001.